

Propositions pour une Europe plus sociale

Contributions des organisations catalanes d'action sociale au plan d'action du socle européen des droits sociaux

Septembre 2020

DIPLOCAE Conseil de Diplomatie Publique de Catalogne



Note de synthèse

Même si nous savons bien que la majorité des instruments de droits sociaux se trouvent entre les mains des États membres, les institutions de l'Union européenne peuvent contribuer à l'établissement de règles et de recommandations concernant ces politiques, surtout celles qui concernent la pauvreté et l'exclusion sociale liées à l'emploi.

Dans ce cadre, la Commission européenne a invité les institutions nationales, régionales, locales et européennes ainsi que les citoyens européens en général, à contribuer au processus d'élaboration du plan d'action du socle européen des droits sociaux, qui sera présenté en 2021.

Pour répondre à cette initiative, **le présent document contient les contributions de l'ECAS, une fédération d'organisations catalanes d'action sociale** qui travaille en priorité auprès de groupes en situation de risque d'exclusion sociale en utilisant, pour ce faire, le canal de communication direct des citoyens et citoyennes souhaitant contribuer à la construction commune d'une Europe plus sociale.

Les propositions formulées sont, en partie, le fruit des réflexions menées durant la journée de travail **Pauvreté et emploi. Que veulent dire les organisations catalanes d'action sociale à l'Europe ?** tenue le 8 juillet 2020.

La journée a été organisée par l'ECAS en collaboration avec le [Conseil de la diplomatie publique de Catalogne \(Diplocat\)](#), un consortium public-privé dont l'objectif est de connecter la Catalogne au niveau international et de promouvoir des activités qui projettent l'image du pays à l'étranger en créant des liens et des relations de confiance avec les citoyens et les institutions d'autres pays. Le Conseil encourage également la société civile et les organisations catalanes à s'impliquer dans la lutte pour relever les principaux défis mondiaux et participer aux débats internationaux. De même, il favorise leur formation pour qu'ils deviennent des acteurs majeurs de la scène internationale et pour établir des passerelles de dialogue durables en les incitant à écouter et à être entendus.

Le contenu de cette journée peut être visualisé [ici](#).

Comme le déclare le [socle européen](#), le dialogue social occupe une place essentielle dans le renforcement des droits sociaux et l'amélioration de la croissance durable et inclusive. Les partenaires sociaux à tous les niveaux ont un rôle crucial à jouer pour promouvoir et mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux.

La séance a été présentée comme une opportunité d'échange entre représentants des institutions européennes et du domaine social catalan autour d'un thème clé commun : la transformation sociale pour une amélioration de la qualité de vie des personnes dans un contexte de crise pandémique, qui a accentué encore davantage la nécessité de mettre en place des mesures nouvelles et urgentes dans les domaines qui nous occupent.

Propositions pour le plan d'action du socle européen des droits sociaux

Le socle européen des droits sociaux repose sur vingt principes qui se déclinent autour de trois thèmes : égalité des chances et accès au marché du travail, conditions de travail équitables, protection et insertion sociales.

À partir de cette classification, voici les propositions que les organisations catalanes d'action sociale (ECAS) adressent à la Commission européenne dans le cadre du processus de consultation pour l'élaboration et la mise en place du programme d'action du socle européen des droits sociaux :

Chapitre I : égalité des chances et accès au marché du travail

Principe numéro 1 : l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie



Propositions :

Beaucoup de postes de travail vont changer, d'autres sont déjà en train de changer en raison de la pandémie, beaucoup d'activités se feront sous forme de télétravail et un nombre important de personnes vont devoir se recycler pour s'adapter à ce nouvel environnement. Certaines des formations qu'il faut encourager et renforcer sont :

- la formation visant à développer les **compétences TIC (numérisation)** afin de combler l'écart numérique ;
- les **compétences linguistiques** dans un monde plus global : beaucoup d'actions effectuées en présentiel devront désormais se faire en ligne et il sera beaucoup plus facile de se connecter de n'importe quel territoire, d'où la nécessité d'améliorer nos connaissances linguistiques ;
- les **formations en ligne** : il est essentiel de transformer en modalités en ligne les contenus et les méthodologies qui, jusqu'à présent, se faisaient en présentiel afin de continuer à former nos participants avec la même qualité et la même efficacité ;
- la **professionnalisation** : programmes de formation mieux adaptés aux profils des personnes sans emploi.

Principe numéro 2 : l'égalité entre les femmes et les hommes



Propositions :

Les femmes font toujours partie des groupes les plus touchés par les crises en général, et par celle de la COVID-19, en particulier ; actuellement, les profils de personnes les plus démunies sont, pour la plupart, féminins : écart numérique, travail saisonnier, partialité des contrats de travail, chômage technique plus marqué, augmentation de la violence domestique durant la période de confinement, etc. C'est pourquoi, l'ECAS propose :

- des mesures de discrimination positive pour les femmes sur le marché du travail : **validation des acquis de l'expérience pour accéder à une fonction déterminée versus exigence d'un CV conventionnel.**

Principe numéro 3 : l'égalité des chances



Propositions :

Cette crise a accentué les inégalités entre les pays et les groupes au sein de chaque territoire de façon exponentielle. Il ne s'agit pas simplement d'une crise économique causée par une perte d'activité, il s'agit de pertes multiples : au niveau personnel, d'estime de soi, de sécurité, de confiance etc. C'est pourquoi l'ECAS propose les actions suivantes pour aider les personnes faisant partie des groupes les plus vulnérables :

- **réinsertion des personnes issues de l'économie souterraine** après une formation qui leur permette de se qualifier et d'entrer en concurrence avec les autres chercheurs d'emploi sur le marché du travail officiel ;
- **actions d'autonomisation-définition de l'objectif professionnel et projet de vie** : réacquérir des compétences transversales et personnelles, l'estime de soi, les compétences relationnelles, la force, etc., c'est-à-dire redevenir soi-même à l'aide d'un soutien psychologique en complément des itinéraires d'insertion socioprofessionnelle ;
- **faire les démarches nécessaires à l'obtention des permis pertinents pour régulariser la situation des personnes immigrantes, par exemple, les programmes de contrat de première embauche et la formation professionnelle** : cela est très important, car, durant la pandémie, les personnes en voie de régularisation ont été frappées par l'effondrement du système de rendez-vous dans les services chargés des dossiers de régularisation ou dans ceux d'inscription sur les listes municipales de certaines grandes villes comme Barcelone. Toutes les démarches citées sont devenues télématiques et nombre des personnes de ce collectif ne disposaient pas de moyens d'accès aux services numériques.

Principe numéro 4 : le soutien actif à l'emploi



Propositions :

Les États membres et les régions doivent activer leur soutien à l'emploi avec des politiques effectives et adaptées aux besoins actuels des travailleurs et des entreprises :

- **nouvelles opportunités d'emploi dans les secteurs existants** : aides à l'innovation des secteurs les plus touchés mais qui ont des chances de se réinventer ;
- **réorientation vers de nouveaux secteurs susceptibles de créer de l'emploi**, accompagnée d'une formation adéquate (recyclage des professionnels) : le fait que le télétravail soit en train de se généraliser peut créer de nouvelles opportunités d'emploi, d'affaires, d'activités économiques, car de nouvelles nécessités vont apparaître (aménagement des foyers pour les adapter au télétravail, développement de la consommation de proximité en raison de la diminution de la mobilité, etc.) ;
- **projets intégraux** d'autonomisation, identification des compétences, définition et exécution du projet de vie (en coordination avec la proposition faite au point 3) ;
- **services exprès d'orientation professionnelle**, en ligne ou semi-présentiels : beaucoup de personnes qui sont actuellement au chômage technique, le sont en raison de la crise de la COVID-19, non pas parce qu'elles manquent de compétences ou de ressources pour retourner travailler. Pour ces personnes, un service d'orientation rapide, qui leur montrerait les alternatives qui s'offrent à elles, et des modules de formation très précis seraient suffisants pour assurer leur réinsertion ;
- **programme pour l'emploi des jeunes** : incitations à l'embauche, programmes singuliers, formation professionnelle, écoles de nouvelles opportunités, le groupe des jeunes étant l'un des plus touchés par le chômage ;
- **incitation à l'embauche directe** : de nombreuses entreprises et organisations auront besoin d'une aide économique pour la création de postes de travail jusqu'à ce que la situation du marché du travail et l'activité économique commencent à se normaliser ;
- **banque de ressources publiques et universelles de soutien.**

Chapitre III : protection et insertion sociales

Principe numéro 11 : Des services de garde d'enfants et d'aide aux enfants



Propositions :

Au sein du groupe enfants-adolescents, les jeunes qui font ou ont fait l'objet de mesures de protection sont particulièrement vulnérables.

- **Soutien aux jeunes en situation de précarité ayant fait l'objet de mesures de protection** : en ce moment, il existe un grave problème en ce qui concerne les mineurs non accompagnés qui sont arrivés en Catalogne au cours des derniers mois et qui ont été placés sous la tutelle de l'Administration. Ils ont obtenu, de ce fait, un titre de séjour, mais ils ne peuvent pas le renouveler parce que la loi actuelle sur l'immigration fixe pour cela un ensemble de conditions économiques que ces jeunes ne peuvent pas réunir. Il existera bientôt un taux élevé de jeunes sans papier, ressortissants de pays tiers, vivant dans des appartements payés par les fonds publics et ne disposant d'aucune perspective d'avenir viable.

Principe numéro 14 : le revenu minimum



Propositions :

Le revenu universel n'a pas encore été envisagé au niveau européen, mais dans le secteur social, on le considère l'un des points-clés pour que le niveau de pauvreté européen puisse baisser considérablement.

- **Revenu minimum de citoyenneté**, une base pour affronter les processus d'amélioration des compétences et d'insertion professionnelle : revue à la hausse du montant assigné à ce revenu car, en ce moment, pour le moins en Espagne, les revenus minimaux alloués par l'État et par la Catalogne sont inférieurs au niveau minimal des revenus. Par conséquent, ils ne permettent pas aux personnes qui en sont bénéficiaires de sortir de la pauvreté.

Principe numéro 17 : l'inclusion des personnes handicapées



Propositions :

Un autre des groupes les plus touchés par la crise après pandémie est celui des personnes handicapées parce que, dans nombre de cas, les circonstances actuelles ne leur permettent pas d'effectuer les activités et les tâches qu'elles accomplissaient avant la crise. Pour certains, les mesures de prévention de la COVID-19 sont une entrave. À titre d'exemple, elles empêchent les personnes souffrant d'un handicap visuel d'utiliser leur sens du toucher, qui leur est indispensable.

- Soutien pour l'**adaptation des ressources**, des canaux de communication et des informations aux différents besoins des personnes handicapées ; plus grande accessibilité ; formation pour leur permettre d'utiliser les nouveaux canaux, etc.

Principe numéro 20 : l'accès aux services essentiels



Propositions :

Le revenu minimum, pensé pour qu'aucun citoyen, aucune citoyenne ne soit exclu/e des services essentiels doit être effectif. Par conséquent, **ces services essentiels doivent être garantis dans chaque État membre**. Les organisations sociales sont prêtes à poursuivre leur travail de soutien à l'aide de leurs dispositifs, mais elles ont besoin de moyens et de canaux effectifs pour accompagner les personnes dont elles s'occupent.